

CONTRE

Messieurs

Addison,	Dionne,	Laniel,	Pilon,
Allmand,	Drury,	Latulippe,	Prud'homme,
Asselin	Dubé,	Laverdière,	Richard,
(Richmond-Wolfe),	Duquet,	Leblanc (Laurier),	Rideout (M ^{me}),
Badanai,	Énard,	LeBlanc (Rimouski),	Rinfret,
Basford,	Éthier,	Lefebvre,	Robichaud,
Batten,	Faulkner,	Legault,	Rochon,
Bécharde,	Forest,	Lessard,	Rock,
Beer,	Foy,	Lind,	Roxburgh,
Benson,	Gauthier,	Loiselle,	Ryan,
Berger,	Gendron,	Macdonald	Sauvé,
Blouin,	Godin,	(Rosedale),	Sharp,
Boulanger,	Goyer,	MacEachen,	Simard,
Cadieux,	Granger,	Mackasey,	Stafford,
Cameron	Greene,	McIlraith,	Stewart,
(High Park),	Groos,	McNulty,	Thomas
Cantin,	Guay,	Marchand,	(Maisonneuve-
Caouette,	Habel,	Martin (Essex-Est),	Rosemont),
Caron,	Haidasz,	Matheson,	Tolmie,
Carter,	Harley,	Mongrain,	Tremblay,
Cashin,	Hopkins,	Neveu,	Tucker,
Choquette,	Hymmen,	O'Keefe,	Turner,
Chrétien,	Isabelle,	Olson,	Wahn,
Clermont,	Klein,	Orange,	Walker,
Côté (Dorchester),	Laflamme,	Otto,	Watson (Château-
Côté (Longueuil),	Laing,	Pearson,	guay-Huntingdon-
Cowan,	Lamontagne,	Pelletier,	Laprairie),
Crossman,	Langlois	Pennell,	Whelan,
Davis,	(Chicoutimi),	Pepin,	Winters,
Deachman,	Langlois (Mégantic),	Pickersgill,	Yanakis—112.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant les dispositions de tout article du Règlement, le vendredi 22 avril 1966, l'heure attribuée aux affaires inscrites au nom des députés soit suspendue et qu'à 5 h. 45 du soir, sauf si le débat s'est terminé plus tôt, M. l'Orateur interrompe les délibérations et mette aussitôt aux voix la motion principale «Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se constitue en comité des voies et moyens (Budget)», et que, s'il en est décidé dans le sens de l'affirmative, la Chambre se forme aussitôt en comité des voies et moyens.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 20 du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Winters, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du Bureau fédéral de la statistique pour l'année financière close le 31 mars 1965.